

AFFAIRE N° 4

OBJET : MODIFICATION DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT 1981 (16ème TRANCHE)

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 1981 vous avez adopté le programme 1981 d'assainissement 16ème tranche qui s'établissait comme suit :

- Rue Fénélon
- Réseau E.P. entre l'Ecole Chaudron III et le CD.44
- Rue Roland Garros (entre rues Jules Olivier et St-Jacques)
- Rue Ste-Marie (entre rues St-Jacques et Voltaire)

Cependant, il est apparu nécessaire avant de réaliser la réfection des deux dernières rues précitées d'exécuter de petites opérations destinées à supprimer les nombreux "points noirs" qui apparaissent lors de la saison des pluies.

Le nouveau programme serait le suivant :

- Rue Fénélon
- Collecteur E.P. entre l'Ecole Chaudron III et le CD.44
- Evacuation des eaux carrefour RN.2/CD.44
- Evacuation des eaux carrefour du Butor
- Evacuation des eaux Chemin Ho-Chui
- Evacuation des eaux rue Maréchal Leclerc et RN.2
- Evacuation des eaux rue Labourdonnais
- Evacuation des eaux rue du Cimetière
- Divers

Je vous rappelle que le financement de ces travaux d'un coût total de 2 500 000 F sera assuré de la façon suivante :

- subvention du FIDOM 81.....	500 000 F
- Emprunt C.D.C.....	2 000 000 F
	<hr/>
	2 500 000 F

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs de vous prononcer sur ce nouveau programme ainsi que sur le mode de financement.

Je mets la question aux voix.

M. Marcel HOARAU - La Commission des travaux s'est penchée sur ces différents projets. Puis, la Commission des Finances et des Travaux ont, lors de leur réunion, émis un avis favorable.

MISE AUX VOIX, LA QUESTION EST  
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

10- St Denis, le 30 Novembre 1981  
P/le Préfet, le Secrétaire Général  
Miquel : Michel Cullibaut  
Paul Copie Certifié Conforme  
P/le Préfet  
Le chef de Bureau délégué  
Jacques Lacroix